

PPR AUTONOMIE



Sciences Po
Bordeaux

université
de BORDEAUX



ANR COMPAC

Comparative approaches to Autonomy policies in Care
Approches comparées des politiques de l'autonomie

PROFIL DE POSTE

CONTEXTE GENERAL

L'ANR COMPAC est un des projets lauréats du PPR « Autonomie : vieillissement et situations de handicap ». Il répond au défi 2 du PPR, intitulé « conceptions des politiques publiques en matière d'autonomie ». Il entend comparer les modèles nationaux et les politiques locales d'intervention de différents pays en matière de soutien à l'autonomie aussi bien sur le volet « vieillesse » que sur le volet « handicap ».

Scientifiquement animé et administrativement porté par le COMPTRASEC (UMR – 5114), le projet COMPAC intègre quatre autres laboratoires français : le Centre Émile Durkheim (UMR – 5116), le laboratoire Passages (UMR – 5319), Bordeaux Population Health (BPH), le laboratoire ARENES (UMR 6051). Il s'appuie sur un consortium international de 17 chercheurs français et 12 chercheurs étrangers (Espagne, Royaume-Uni, Finlande, Italie, Canada, Chine, Japon).

Organisé autour de 3 Works Packages (WP1- « La fabrique des politiques publiques nationales de l'autonomie », WP2- « Les approches territoriales de l'autonomie », WP3- « Individus, familles, parcours de vie »), l'ANR COMPAC est un projet pluridisciplinaire qui mobilise le droit, la sociologie, la science politique, l'économie, la démographie, la géographie et la psychologie. Ancré dans une approche comparative et multi-située, il favorise plusieurs méthodes d'investigation et techniques d'enquêtes des sciences humaines et sociales.

D'une durée totale de 5 ans, l'ANR COMPAC prévoit quatre contrats post-doctoraux et trois contrats doctoraux, répartis dans les différents Work Packages.

CADRAGE DU PROJET DE THESE

La personne recrutée sur ce contrat doctoral travaillera plus spécifiquement dans le cadre du Word Package (WP) 2 intitulé « Les approches territoriales de l'autonomie », WP qu'il s'agit de consolider.

La thèse s'inscrit dans une perspective de sociologie de l'action publique, couvrant principalement les champs disciplinaires de la sociologie et de la science politique, et devra étudier et comparer les politiques locales de l'autonomie telles qu'elles se donnent à voir aujourd'hui (Hassenteufel, 2021 ; Lascoumes et Le Galès, 2018).

Les politiques locales étudiées s'inscriraient dans des cadres départementaux sans pour autant que la recherche se réduise à l'analyse des seules politiques des conseils départementaux. Si l'action de ces derniers est absolument centrale dans ce travail, et explique que les territoires départementaux soient retenus, les monographies doivent embrasser d'autres acteurs institutionnels, organisationnels et professionnels : agences régionales de santé (ARS), communes, intercommunalités et structures prestataires de statut public (Centres Communaux d'Action Sociale – Ccas, Centres Intercommunaux d'Action Sociale – Cias), caisses de sécurité sociale, etc. Il s'agit ainsi d'interroger aussi bien les politiques que leurs modes de gouvernance en rendant compte de leur caractère collectivement construit.

Le terme « autonomie » a pu supplanter celui de « dépendance » lorsqu'on évoque la politique gérontologique, mais il concerne, par ailleurs, aussi bien les personnes âgées que les personnes en situation de handicap. Dans cette recherche doctorale, les politiques locales de l'autonomie visées renvoient aux personnes âgées. S'il ne s'agit donc pas d'étudier en propre les politiques locales sur le champ du handicap, la recherche devra en revanche porter une attention soutenue aux processus de convergence (ou de non-convergence) entre ces deux politiques populationnelles (organigrammes, schémas, structures de coordination, etc.).

Les politiques locales étudiées devront intégrer les politiques d'aides individuelles (comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie – APA-), avec les dispositifs qui supportent et accompagnent ces aides (évaluation médico-sociale, accompagnement des proches-aidants, par exemple), les schémas et documents de programmation, les structures de coordination gérontologique, la participation des usagers, la gouvernance observée (système plural d'action publique, relations entre acteurs et processus à l'œuvre) et leur inscription dans des contextes d'action plus ou moins maîtrisés par les acteurs en présence (sociodémographique, politico-institutionnel, conjoncture économique-financière, impact des autres politiques publiques, cadre international, etc.)

Étudier ces politiques locales de l'autonomie revient à engager une double perspective :

1. Il s'agit d'interroger la question des politiques locales et la place du local en les rapportant aux autres échelles de gouvernement (principalement nationale-étatique) et en analysant à la fois ce qui est cadré, notamment, par les acteurs étatiques et la marge de manœuvre laissée aux acteurs locaux. Ceci revient en définitive à interroger la question classique des rapports entre décision et mise en œuvre, mais aussi la question décentralisatrice (Frinault, 2023 ; Lafore, 2004). À une échelle infranationale, seront étudiées les formes données à la gouvernance multi-niveaux en questionnant le chef-de-filât départemental et les logiques de régulation sur lesquelles il repose. Cette première perspective suppose donc de ne pas négliger l'exploration de l'objet sous l'angle d'une politique publique nationale.

2. À partir d'enquêtes monographiques, le travail doctoral doit proposer une stratégie comparatiste entre les politiques locales de l'autonomie. Assez classiquement, la comparaison recherche aussi bien les processus de convergence (qui peuvent obéir à des contraintes ou à des formes plus « douces » de circulation appréhendées par le néo-institutionnalisme sociologique) que la présence ou la permanence de singularités, d'idiosyncrasies.

Un minimum de trois sites monographiques devra être proposé par le candidat / la candidate.

Outre l'exploration des sources écrites diverses et de natures différentes (littérature scientifique, littérature grise, documents institutionnels, matériau parlementaire, communiqués,...), cette recherche doctorale s'appuiera impérativement sur des méthodes empiriques.

Sans anticiper à ce stade sur l'ensemble des méthodes envisageables, le/la doctorant.e- devra impérativement conduire et exploiter une série d'entretiens de recherche semi-directifs dans chacun des sites retenus, en plus des entretiens à caractère national.

ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROJET COMPAC

Le/la doctorant.e- s'engage à participer régulièrement aux activités communes du consortium de recherche COMPAC (en présentiel de préférence, ou à défaut en visioconférence).

Le/la doctorant.e- s'engage à produire des connaissances qui, au-delà de sa propre thèse, pourront venir enrichir les résultats de recherche du consortium de recherche COMPAC (rédaction de rapports, participation à des publications collectives).

PROFIL RECHERCHE

Un.e étudiant.e titulaire d'un master de recherche en sciences sociales (sociologie, science politique).

Un.e étudiant.e possédant déjà une première expérience de l'enquête par entretiens de recherche.

Un.e étudiant.e justifiant (enseignements suivis, mémoires réalisés) d'une familiarisation avec la sociologie de l'action publique.

Sans que cela ne soit un prérequis indispensable, une connaissance préalable des champs personnes âgées et/ou personnes handicapées ou, à défaut, du champ des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires sera un élément valorisé.

ENCADREMENT DOCTORAL

Cette thèse sera co-encadrée par Marina Honta (Professeure de sociologie, chercheuse au Centre Emile Durkheim, UMR 5116) et Thomas Frinault (MCF HDR en science politique, chercheur au laboratoire Arènes, UMR CNRS 6051)

CONDITIONS

Durée du financement doctoral : 36 mois

Période contractuelle : Automne 2024 – Automne 2027

Laboratoire de rattachement : La personne recrutée sera intégrée à l'équipe du Centre Émile Durkheim (Bordeaux), et plus particulièrement dans l'axe Résilience, vulnérabilité et recours (REVER).

Le travail doctoral se fera, en outre, en lien et en collaboration avec les chercheur.e.s des autres équipes associées aux différents Work Packages.

Frais de mission : Les frais de missions inhérents à la recherche seront pris en charge par le projet COMPAC

Rémunération brute : 2045 euros/mois.

ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont attendues pour le **21 juin au plus tard** (avec des auditions prévues la semaine du 8 juillet). Elles sont à envoyer à marina.honta@u-bordeaux.fr et thomas.frinault@univ-rennes2.fr

Références

Frinault T. 2023. Le département-providence et la décentralisation. *Informations sociales*, vol.1, n° 209-210, p. 31 à 39

Hassenteufel P. 2021. *Sociologie politique de l'action publique*. Armand Colin.

Lafore R., 2004, La décentralisation de l'action sociale. L'irrésistible ascension du « département-providence », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 17-34.

Lascoumes P., Le Galès P. 2018. *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Pinson G. 2019. Penser par cas, penser par comparaison. Études urbaines et pratique des monographies comparées, dans Authier J-Y., et al., *D'une ville à l'autre. La comparaison internationale en sociologie urbaine*, p. 43-66.

Retraite et Société. 2018. *Vieillesse et territoires. Défis démographiques, enjeux démocratiques*, vol.1, n°79.

Revue Française des Affaires Sociales (RFAS), 2019. *Les politiques sociales locales*, Hors-série 1.